



Avenant 1 à l'Annexe

Programme de coopération bilatérale burkinabé-belge pour la période 2019 - 2023



Objectif du nouveau pilier

Pilier 5 : « Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires »

Partant d'une vision globale à moyen et plus long terme, ce pilier constitué d'une seule intervention vise à renforcer le système de santé, tout en assurant le focus sur la lutte contre le Covid-19.

Considérant que la crise liée au Covid-19 a un impact sur le système sanitaire, le pilier 5 permet de rendre résilient le système de santé. Elle renforce et complète en ce sens le pilier 3 puisqu'un programme de santé et droits sexuels et reproductifs a besoin d'un système de santé fonctionnel. Ainsi, le pilier 5 vient comme une réponse proactive aux nombreux défis du système de santé et renforcer le droit à la santé, ainsi que le droit à la santé sexuelle et reproductive des populations.

Intervention	Période	Modalités	Budget Gouvernement belge
Pilier 5 : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires			
<u>Intervention :</u> Appui au renforcement du système de santé dans le cadre de la riposte au Covid-19	2021-2022	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel. Acteurs identifiés : Services du Ministère de Santé, instituts académiques burkinabés, instituts scientifiques belges, bureaux d'études, ONG	2,00 M €
Les réalisations attendues incluront entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité et l'organisation des soins. • Adaptation des infrastructures, des équipements et de certains produits de santé aux besoins et selon les normes sanitaires du Burkina Faso. • Amélioration de la gestion sanitaire grâce à des initiatives digitales. • Amélioration de l'information et de la communication sur la crise COVID-19, les maladies à potentiels épidémiques. 			

Cadre de Résultats

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Pilier 5 : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires				
Objectif Spécifique : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires	Niveau de satisfaction du personnel de santé par rapport à l'offre de service (suivant les paramètres suivants : qualité des équipements, transport des patients, formations reçues, besoins en oxygène)	Rapport enquête spécifique	A compléter au démarrage de l'intervention	Niveau 3 (satisfaisant)
	Délai de rendu des résultats du covid-19 au laboratoire du Centre hospitalier régional	Registre de laboratoire CHR	3 jours	Inférieur à 2 jours

Risques et mesures de mitigation

Risques	Mesures de mitigation nécessaires
Pilier 5 : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires	
Faible appropriation de l'intervention par le Ministère de la Santé au niveau régional	Concertation maximale avec la Direction régionale de la santé et les districts sanitaires pour favoriser une appropriation rapide au par le Ministère de la Santé au niveau régional
Faible coordination des bailleurs en santé et faible dialogue politique	Investir dans les groupes de travail Covid-19 au niveau du Ministère de la Santé et dans la coordination des PTF existante pour renforcer la synergie inter-bailleurs
La sécurité du pays se dégrade davantage	Mettre à jour le protocole de sécurité au vu de l'évolution de la crise sécuritaire et adhérer strictement aux recommandations qui y sont inscrites dans le cadre de l'intervention

Pilotage de l'intervention

L'intervention du pilier 5 sera placée sous la tutelle du ministère de Santé et rattachée à un de ses programmes budgétaires.

Nouvelle répartition budgétaire et durée

Le pourcentage de l'expertise internationale et nationale, et les moyens généraux des interventions restent en dessous de 20% de l'enveloppe totale du programme. Ainsi, le principe d'un pourcentage minimum d'investissements de 75% comme prescrit dans le décret no. 2018-0092/PRES/PM/MINEFID portant réglementation générale des projets et programme de développement exécutés au Burkina Faso est respecté.

La composition et répartition budgétaire du Programme se présente comme suit :

Interventions	Période	Modalités	Budget Gouvernement belge
Pilier 1 : Entrepreneuriat			
<u>Intervention 1</u> : Appui au développement d'un entrepreneuriat inclusif et durable dans la région du Centre-Est	2019-2023	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel Acteurs identifiés : Agence National de Promotion d'Emploi, Maison de l'Entreprise, Ministère d'économie, des finances et du développement (MINEFID), Ministère des ressources animales et halieutiques (MRA)/PNB, Direction régionale de l'économie et de la planification, Direction régionales des départements techniques, INERA/CREAF, APSFD, Conseil Régional et municipalités, Chambre du Commerce, Agence allemande de coopération au développement (GIZ), Trade for Development Centre, bureaux d'étude, organisations non gouvernementales (ONG), institutions financières, entreprises de bâtiment et travaux publics	20,4 M €
Les réalisations attendues incluront entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • Emergence et consolidation de petites et moyennes entreprises dans les secteurs porteurs (agro-alimentaire, économie verte, artisanat) • Inclusion d'organisations de producteurs dans les chaînes de valeur agricoles via des relations contractuelles durable avec des entreprises du secteur agro-alimentaire • Diversification et adaptation de services financiers pour soutenir la création et le développement des entreprises • Mise en place de services non financiers pour l'accompagnement des porteurs des projets et la promotion de l'innovation • Amélioration des services aux entreprises fournis par le secteur public et parapublic • Facilitation du dialogue public-privé pour la planification économique à l'aide d'études sectoriels et d'inventaires des ressources à disposition des entreprises • Réalisation ou réhabilitation d'infrastructures de désenclavement (pistes rurales) ou économiques à l'échelle communale ou intercommunale 			
Interventions	Période	Modalités	Budget Gouvernement belge
Pilier 2 : Sécurité			
<u>Intervention 2</u> : Appui à la police de proximité	2019-2023	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel. Acteurs identifiés : Ministère de la Sécurité, Police fédérale belge, bureaux d'études, ONG, entreprises de bâtiment et travaux publics	6,8 M €
Les réalisations attendues incluront entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la présence et de la capacité opérationnelle des Forces de sécurité intérieure (FSI) sur le territoire • Identification et application des priorités locales à court terme de sécurité • Amélioration de communication et de la collaboration entre FSI et population • Capitalisation des bonnes pratiques 			

Pilier 3 : Droits sexuels et reproductifs			
<u>Intervention 3</u> : « Elle Décide »	2019-2023	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel. Acteurs identifiés : Services du Ministère de Santé et du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille, Fond des Nations Unies pour la population (FNUAP), instituts académiques burkinabés, instituts scientifiques belges, bureaux d'études, ONG	5,8 M €
<p>Les réalisations attendues incluront entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit d'accès à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées à la SDSR assuré • Renforcement du droit des femmes et des filles à la protection contre les violences sexuelles et d'autres formes de violences, ainsi qu'à la prise en charge • Amélioration de la qualité des soins de qualité dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive • Renforcement du droit à l'accès géographique et financier des prestations de soins de qualité dans le domaine de la santé de la reproduction, et de la planification familiale en particulier. 			
Pilier 4 : Renforcement des capacités			
<u>Intervention 4</u> : Programme de formations, études et expertises	2019-2023	Conventions de subside, accord de coopération, marchés publics, procédures Enabel, bourses. Acteurs identifiés : IFOAD I et II, CEDRES/Université Ouaga II, bureaux d'études, ONG, Centres de recherches et/ou Universités belges	4,00 M €
<p>Les réalisations attendues incluront entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences innovantes et digitales des ressources humaines des services privés et associatifs d'appui aux entrepreneurs. • Renforcement des compétences des citoyens, et des acteurs du Programme de Coopération dans le domaine des droits humains. • Renforcement des compétences techniques des acteurs publics du Programme de Coopération • Création de connaissances au bénéfice des acteurs du Programme de Coopération par des expertises et études stratégiques 			
Pilier 5 : « Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires »			
<u>Intervention 5</u> : Appui au renforcement du système de santé dans le cadre de la riposte au Covid-19	2021-2022	Conventions de subside, accords-cadres de coopération, marchés publics, accords spécifiques de coopération, procédures Enabel. Acteurs identifiés : Services du Ministère de Santé, instituts académiques burkinabés, instituts scientifiques belges, bureaux d'études, ONG	2,00 M €
<p>Les réalisations attendues incluront entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité et l'organisation des soins. • Adaptation des infrastructures, des équipements et de certains produits de santé aux besoins et selon les normes sanitaires du Burkina Faso. • Amélioration de la gestion sanitaire grâce à des initiatives digitales. • Amélioration de l'information et de la communication sur la crise COVID-19, les maladies à potentiels épidémiques. 			
Experts internationaux	2019-2023	Les experts internationaux (h/f) sont recrutés à travers les procédures Enabel. Il est prévu de mobiliser 300 h/m durant la période de 5 ans.	5,40 M €
Réserve	2019-2023	La réserve peut servir pour un financement de nouvelles interventions ou pour un financement complémentaire des interventions en cours.	0,60 M €
Total financement Gouvernement belge			45,00 M €

Cadre de Résultats adapté

Les ambitions du Programme se présentent de la manière suivante :

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline
Objectif global : Contribuer au développement économique et social inclusif et durable de la région du Centre-Est	Incidence de la pauvreté monétaire des ménages de la région du Centre-Est	Rapport enquête multisectorielle continue - Profil de pauvreté et d'inégalités ¹	(2014) 36.1%
	Indice de GINI de la consommation des ménages de la région du Centre-Est	Rapport enquête multisectorielle continue - Profil de pauvreté et d'inégalités	(2014) 31,7%
	Indicateur global de discrimination de genre dans les institutions sociales dans la région du Centre-Est ²	Étude pays <i>Social Institutions and Gender Index</i> – Burkina Faso ³	(2017) 0,252
	Produit interne brut par habitant de la région du Centre-Est	Comptes régionaux ⁴	-

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Pilier 1 : Entrepreneuriat				
Objectif Spécifique : Les entreprises rurales et urbaines de la région Centre-Est ont amélioré leur compétitivité et contribuent à la création d'emplois décents	Pourcentage de la population (hommes/femmes) de la région du Centre-Est âgée de 18 à 64 ans qui est un entrepreneur naissant ou propriétaire d'une nouvelle entreprise ⁵	Rapport du Global Entrepreneurship Monitoring (GEM) – Burkina Faso ⁶	(2018) h : 33% f : 24%	(2023) h : 42% f : 36%
	Nombre d'employés à temps plein (hommes/femmes) dans les entreprises formelles de la région du Centre-Est	Enquêtes baseline et finale du portefeuille	(2018) H : 5.172 f : 2.621	(2023) h : 10.000 f : 6.000
	Nombre d'entreprises formalisées dans la région du Centre-Est (par genre du titulaire)	Registres des Centres de Formalités des Entreprises	(2018) h : 2.773 f : 401	(2023) h : 5.500 f : 1.200
	Niveau de perception de l'évolution du chiffre d'affaire des entreprises à partir de l'appui de l'intervention	Rapport enquête entrepreneuriat	N/A	Niveau 4 (Augmentation)

¹ <http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=151>

² De 0 à 1, avec 1 indiquant le niveau maximum de discrimination

³ <http://stats.oecd.org>

⁴ Envisagé par la Direction Générale du Développement Territorial du MINEFID à partir de 2019

⁵ Ou taux total d'activité entrepreneuriale émergente (TAE)

⁶ <https://www.gemconsortium.org/country-profile/47>

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline	Cible
Pilier 2 : Sécurité				
Objectif Spécifique : Renforcer la sécurité dans le Centre-Est en contribuant à la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la police de proximité	Niveau de perception de la sécurité dans le quartier ou village de résidence par la population de la région du Centre-Est (homme/femmes) ⁷	Rapport CDG ⁸ (2017) et enquêtes finales du portefeuille (2023)	(2017) h : 8,2/10 f : 7,8/10	(2023) h : 8,2/10 f : 7,8/10
Pilier 3 : Droits sexuels et reproductifs				
Objectif Spécifique : Les droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles dans la zone de Tenkodogo et Koupela sont renforcés	Taux d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié dans la région du Centre-Est	Système national d'information sanitaire	(2017) 83,7%	(2023) 89%
	Proportion de femmes en âge de procréer (15-49 ans) de la région du Centre-Est qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	Système national d'information sanitaire	(2017) 21,1%	(2023) 28,1%
	Nombre de couple année protection toutes méthodes confondues dans la région du Centre Est	Annuaire Statistique Ministère de la santé	101 480	Augmentation
	Niveau de satisfaction des utilisateurs de services SDR	Rapports enquêtes CAP	Etude CAP en cours	Niveau 4 (satisfait)
Pilier 4 : Renforcement des capacités				
Objectif spécifique : Les compétences des parties prenantes du Programme de Coopération Burkina Faso – Belgique sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques de la Région du Centre-Est	Taux des participants aux activités de renforcement de capacités de toutes les interventions (hommes/femmes) démontrant un changement de comportement	Systèmes de suivi-évaluation du portefeuille	-	(2023) 60%
	Proportion d'individus de la région du Centre-Est de plus de 15 ans utilisant internet au cours des derniers 12 mois	Rapport enquête multisectorielle continue - Accès TIC ⁹	(2014) 1,9%	(2023) 6%
Pilier 5 : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires				
Objectif Spécifique : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires	Niveau de satisfaction du personnel de santé par rapport à l'offre de service (suivant les paramètres suivants : qualité des équipements, transport des patients, formations reçues, besoins en oxygène)	Rapport enquête spécifique	A compléter au démarrage de l'intervention	Niveau 3 (satisfaisant)
	Délai de rendu des résultats du covid-19 au laboratoire du Centre hospitalier régional	Registre de laboratoire CHR	3 jours	Inférieur à 2 jours

⁷ Score de 1 à 10

⁸ CGD (2017) Etude sur les besoins de sécurité au Burkina Faso

⁹ <http://www.insd.bf/n/index.php/publications?id=151>

Risques et mesures de mitigation

Risques	Mesures de mitigation nécessaires
Objectif Global	
Détérioration de la situation sécuritaire dans les zones rurales de la région Centre-Est	Contacts permanents avec les autorités de la région et suivi de près de la situation sécuritaire dans le Centre-Est et régions limitrophes. Eventuellement concentrer les activités dans les zones avec une maîtrise de la situation sécuritaire. Mettre en œuvre le plan de sécurité d'Enabel.
Retard dans la mise en œuvre de la décentralisation : pas de transfert des ressources à partir du niveau national, manque de mandat des services déconcentrés et une faible collaboration avec les services des collectivités territoriales	Trouver des formes d'inter-collaboration ou d'inter-collectivités pour rapprocher les services d'appui-conseil des communes rurales.
Le manque d'accès à internet pour les acteurs et le grand public et aux informations nuit aux développements des services digitaux et aux cadres de redevabilité prévus.	Stimuler un accès universel à l'information et aux services digitaux et de communication (internet notamment).
Pilier 1 : Entrepreneuriat	
Détérioration de la situation sécuritaire par infiltration de groupes armés dans les zones rurales de la région Centre-Est	Intensifier l'interaction avec l'intervention 'Police de proximité' pour un suivi de la sécurité dans le Centre-Est et régions limitrophes. Si nécessaire, concentrer les activités dans les zones avec une maîtrise de la situation sécuritaire. Mettre en œuvre le plan de sécurité d'Enabel.
Instabilité politique et consécutive dégradation du niveau de gouvernance socio-économique	Suivre l'évolution de la situation sociopolitique nationale en collaboration avec l'Ambassade.
Instabilité du taux de change entre le FCFA et l'Euro	Analyser les implications budgétaires et les conséquences pour l'atteinte des objectifs de l'intervention. Si nécessaire, négocier une révision de la Convention spécifique. Mettre en place les procédures de gestion en adéquation avec le contexte d'instabilité du taux de change.
Pilier 2 : Sécurité	
Détérioration de la situation politique nationale	Assurer un suivi de l'évolution du débat et de la situation politique nationale et locale, avec une attention particulière sur son impact sur la mise en œuvre des activités du portefeuille, afin de prendre en temps utile les mesures de mitigation ou de réorientation des activités susceptibles d'être touchées. Adapter la stratégie de visibilité pendant les périodes pré et post-électorales.
Des dérives/abus des initiatives locales de sécurité et /ou FSI entraînent un risque de réputation pour l'intervention	Formations des FSI sur droits humains et police de proximité. Dialogue politique fréquent sur les questions de droits humains avec le Ministère de la Sécurité Intérieure.
Incohérence ou manque de communication avec le PARSIB	Organiser, de manière systémique, les échanges et complémentarités entre les deux interventions puis avec le département gouvernance du siège.

Risques	Mesures de mitigation nécessaires
Pilier 3 : Droits sexuels et reproductifs	
Faible appropriation des modèles développés par le Ministère de la Santé et le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille au niveau central à cause du focus de l'intervention - et du portefeuille pays en général - sur le niveau décentralisé	Concertation maximale avec les directions centrales concernées au sein des Ministères
Faible ancrage de l'intervention au sein des autorités sanitaires	Assurer le respect de l'accord de la Commission Mixte sur la fiche d'identification
Faible compétence en matière de modélisation et recherche action	Assurance d'un accompagnement technique et scientifique de la mise en œuvre de l'intervention (siège, partenaires académiques)
Pilier 4 : Renforcement des capacités	
Coordination insuffisante dans le contexte de multiplicité d'acteurs prévus dans le PNDES	Participation aux groupes techniques sous-sectoriels 'TIC' et 'Climat des Affaires'
Pilier 5 : Renforcer les capacités de prévention, de diagnostic et de l'offre de services de qualité dans les structures partenaires	
Faible appropriation de l'intervention par le Ministère de la Santé au niveau régional	Concertation maximale avec la Direction régionale de la santé et les districts sanitaires pour favoriser une appropriation rapide au par le Ministère de la Santé au niveau régional
Faible coordination des bailleurs en santé et faible dialogue politique	Investir dans les groupes de travail Covid-19 au niveau du Ministère de la Santé et dans la coordination des PTF existante pour renforcer la synergie inter-bailleurs
La sécurité du pays se dégrade davantage	Mettre à jour le protocole de sécurité au vu de l'évolution de la crise sécuritaire et adhérer strictement aux recommandations qui y sont inscrites dans le cadre de l'intervention